

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le trois avril, le Conseil Municipal est convoqué en séance ordinaire le neuf avril deux mille quinze à vingt heures, à la Mairie de Vers.

ORDRE DU JOUR :

1. Présentation par l'APE des propositions d'aménagement des cours d'école
2. Approbation du Conseil du 5 mars 2015
3. Compte-rendu des autorisations d'urbanisme
4. Compte-rendu des travaux des commissions
5. Vote des taxes locales pour 2015
6. Vote des participations et subventions pour 2015
7. Vote des budgets primitifs 2015 - budget principal et budget annexe de l'auberge
8. Autorisation à ester en justice
9. Contrat de location avec droit d'utilisation du domaine privé de la commune
10. Voie à mobilité douce : proposition de choix pour la variante
11. Bâtiment périscolaire : utilisation de la salle par les associations
12. Réforme statutaire du SYANE : compétence optionnelle supplémentaire « IRVE »
13. Comptes-rendus SIVU et Communauté de Communes
14. Divers

PROCES-VERBAL

L'an deux mille quinze, le neuf avril, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Raymond VILLET, Maire de Vers.

Nombre de conseillers :

Théorique
15

En exercice
13

Présents
12

Votants
12

Présents : Messieurs M.BRIZON, J-P.CHAUVET, E.CLERC, P.DUPRAZ, D.ERNST, G.VERNE, R.VILLET
Mesdames M.DUPARC, A-S.EXCOFFIER, J.LAVOREL, M.MEGEVAND, M-A.VIRET

Excusé(s) :

Absent (s) : X.GROS

Eddy CLERC a été élu secrétaire

1/ PRÉSENTATION PAR L'APE DES PROPOSITIONS D'AMÉNAGEMENT DES COURS D'ÉCOLE

Estelle GROS et Caroline FERNANDEZ présentent le projet d'aménagement des cours d'école :

Cour de l'école maternelle :

Installation d'un toboggan de talus, traçage au sol d'un circuit de vélo et d'une marelle. Ajout de numéros dans la marelle escargot existante.

Cour de l'école primaire :

Arrachage de la haie et suppression du bac à sable.

Création d'une « esplanade colorée » pour matérialiser la limite entre l'espace « jeux collectifs » (cour existante) et le nouvel espace « calme » remplaçant le bac à sable.

Aménagement du nouvel espace : revêtement en goudron, installation d'une table avec bancs, traçage au sol d'une marelle et d'un jeu « pieds / mains ».

L'APE a par ailleurs acheté des jeux (pédalos, jeux d'équilibre, « Puissance 4 » géant, panier de basket, panneaux ardoise + craies, toboggan de talus...), des petits matériels extérieurs et a participé à hauteur de 50% à l'achat des vélos et trottinettes.

Coût global du projet :

Arrachage de la haie, suppression du bac à sable, travaux pour l'écoulement des eaux, goudronnage : environ 14 000 €

Création de l'esplanade colorée et plantation de bosquets de verdure : 4 800 €

Traçages au sol et installation d'une table : 5 350 €

Jeux déjà achetés par l'APE : 4 500 €

Soit un total prévisionnel de 28 650 €.

Les membres du Conseil Municipal sont favorables à la réalisation de ce projet.

Précision étant faite que les marquages dans la cour de l'école maternelle ne pourront se faire avant la fin des travaux de réparation des puits de géothermie (voir ci-dessous).

M.DUPARC s'abstient, considérant ce projet trop onéreux au regard des temps d'utilisation des cours d'école (l'aménagement de l'Agospace aurait pu présenter un ratio coût/utilisation plus optimisé).

2/ APPROBATION DU CONSEIL DU 5 MARS 2015

3/ COMPTE-RENDU DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Monsieur le Maire a accordé le permis de construire n° 074 296 15 A 0001 pour la construction d'une villa individuelle sur les parcelles A 1036 – 1037p.

Monsieur le Maire n'a pas fait opposition à la déclaration préalable n°074 296 15 A 0003 pour l'édification d'une clôture et d'un portail sur la parcelle A 976.

4/ COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DES COMMISSIONS

♦ Commission Voirie :

- Etat des lieux et curage des fossés réalisés

- Sécurisation : réalisation prochaine de la chicane prévue sur la RD 23 entre Maison Neuve et la route de Chez Jeantet et poursuite de la réflexion en vue de l'installation de panneaux de sécurisation.

♦ Bâtiments :

- Bâtiment périscolaire : un puits de chauffage géothermique fuit. Nécessité de réaliser des travaux, qui sont programmés pendant les vacances d'été 2015, du fait de l'intervention d'engins dans la cour de l'école maternelle.

- Église : expertise par le cabinet structure « Todesco », qui a préconisé quelques travaux de consolidation de fissures, mais sans souligner de situation urgente.

♦ Commission scolaire : projet de modifier le rythme des TAP : les enseignants et parents seraient favorables à l'instauration de deux séances hebdomadaires de 1h30 au lieu du système actuel de 45 minutes par jour, afin de pouvoir proposer plus d'activités.

Ce changement demande qu'un travail important soit encore fourni par la Commission scolaire sur les aspects organisationnels en vue d'une décision au Conseil Municipal de mai.

5/ VOTE DES TAXES LOCALES POUR 2015 (délibération)

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre du vote du budget général de l'exercice 2015, l'assemblée doit d'abord voter les taux des trois taxes directes locales afin de définir le produit attendu pour l'équilibre du budget. Il précise que l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales présente, avec les taux votés en 2014, un produit de 282 271 €.

Suite aux discussions de la Commission Finances et des Maire/Adjoints, Monsieur le Maire propose une augmentation des taxes locales limitée à 0,5%.

Discussion :

M.BRIZON pense que l'inflation ayant été négative, il convient de ne pas augmenter le taux des taxes locales cette année.

Monsieur le Maire expose qu'au vu des finances locales, il est préférable d'augmenter les taux raisonnablement et régulièrement plutôt que d'atteindre une situation de blocage nécessitant une importante augmentation comme cela a pu être le cas dans le passé.

Vote :

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à 7 voix POUR (J-P.CHAUVET, M.DUPARC, P.DUPRAZ, D.ERNST, J.LAVOREL, R.VILLET, M-A.VIRET, 2 voix CONTRE (M.BRIZON, M.MEGEVAND) et 3 ABSTENSIONS (E.CLERC, A-S. EXCOFFIER, G.VERNE) :

DECIDE une augmentation de 0,5% des taux d'imposition des trois taxes directes locales répartie comme suit :

| TAUX VOTES | EN 2014 | EN 2015 | PRODUIT CORRESPONDANT |
|-----------------------------|---------|---------|-----------------------|
| Taxe d'habitation | 15,09 | 15,17 | 191 294 € |
| Taxe foncière (bâti) | 10,87 | 10,92 | 82 064 € |
| Taxe foncière (non – bâti) | 52,81 | 53,07 | 10 349 € |
| Produit fiscal 2015 attendu | | | 283 707 € |

6/ VOTE DES PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS POUR 2015

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre du vote du budget général de l'exercice 2015, l'assemblée doit déterminer les montants des subventions et participations.

La Commission finances propose les montants de subventions aux associations suivants :

| | |
|--|------------------|
| ADMR | 1 518.00 |
| MJC du Vuache | 8 954.00 |
| Apollon 74 | 100.00 |
| Bibliothèque | 1 718.00 |
| Prévention routière | 75.00 |
| Centre Nous Aussi | 100.00 |
| Allo Stop alcool | 100.00 |
| Association Les Ombelles (EHPAD Viry) | 100.00 |
| Arc en ciel | 100.00 |
| TUVIH | 100.00 |
| Visite malades (VMEH) | 100.00 |
| Arbre de Noël (versé à l'APE) | 250.00 |
| Amicale donneurs de sang | 100.00 |
| Banque alimentaire | 100.00 |
| OCCE (Caisse des écoles) pour achat petites fournitures | 600.00 |
| OCCE (Caisse des écoles) pour séjour de découverte Cycle 3 | 1 600.00 |
| Cœur et santé | 100.00 |
| Total | 15 715.00 |

Ces subventions sont acceptées à l'unanimité des 12 votants, à l'exception de la subvention pour l'Amicale des Ombelles, dont le vote fait l'objet de l'abstention de M-A.VIRET, du fait de son implication dans la structure.

La Commission finances propose les montants de participations aux SIVU suivants :

| | |
|---|------------------|
| SIAM | 3 361.00 |
| SIVU Complexe sportif Vuache | 15 140.82 |
| SIVU Accueil enfance : n'existe plus. Les participations viennent désormais en déduction des attributions de compensation de la CCG | |
| Total | 18 501.82 |

Ces participations sont acceptées à l'unanimité des 12 votants, à l'exception de la celle pour le SIAM, dont le vote fait l'objet de l'abstention de D.ERNST, du fait de son implication dans la structure.

7/ VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2015 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE DE L'AUBERGE

♦ Approbation du budget primitif annexe de l'auberge. Exercice 2015 (délibération)

Monsieur le Maire propose à l'assemblée le budget primitif annexe de l'auberge pour l'exercice 2015 et l'invite à se prononcer sur l'exactitude des écritures présentées.

Après avoir entendu les propositions de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, considérant l'exactitude du budget primitif annexe de l'auberge et à l'unanimité des 12 votants :

APPROUVE le budget primitif annexe de l'auberge pour l'exercice 2015 équilibré en recettes et en dépenses de fonctionnement et d'investissement, arrêté à la somme de :

- 38 550 € en dépenses et en recettes de fonctionnement.
- 18 000 € en dépenses et en recettes d'investissement.

♦ Approbation du budget primitif général. Exercice 2015 (délibération)

Monsieur le Maire propose à l'assemblée le budget primitif général pour l'exercice 2015 et l'invite à se prononcer sur l'exactitude des écritures présentées.

Après avoir entendu les propositions de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, considérant l'exactitude du budget primitif général et à l'unanimité des 12 votants :

APPROUVE le budget primitif général pour l'exercice 2015 arrêté à la somme de :

- 1 545 000 € en dépenses et en recettes de fonctionnement.
- 1 900 300 € en dépenses et en recettes d'investissement.

8/ CONTENTIEUX DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF – AUTORISATION DU MAIRE À ESTER EN JUSTICE (délibération)

Par lettre en date du 26 mars 2015, reçue en Mairie 30 mars 2015, Monsieur le Greffier en chef du tribunal administratif de Grenoble nous transmet la requête n°1501808-1 présentée par Monsieur Julien FUZIER.

Cette requête vise l'annulation des titres de recettes n°15 et 16 de l'année 2015, correspondant à des factures de services périscolaires.

Dans le cadre de l'assurance souscrite, GROUPAMA est en mesure de fournir une assistance juridique à la Commune.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation d'ester en justice dans l'instance ci-dessus rappelée, avec l'appui de cette assistance juridique.

Après avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des 12 votants :

AUTORISE Monsieur le Maire à ester en justice auprès du tribunal administratif de Grenoble, dans la requête n°1501808-1.

CHARGE Monsieur le Maire de choisir, dans le cadre des services proposés par notre assistance juridique, un avocat pour défendre les intérêts de la commune dans cette affaire.

9/ CONTRAT DE LOCATION AVEC DROIT D'UTILISATION DU DOMAINE PRIVÉ DE LA COMMUNE (délibération)

Monsieur le Maire rappelle la demande formulée par M.RISO, propriétaire du Fournil Sucré Salé, d'installer un totem de signalisation, un store et du mobilier urbain devant sa vitrine pour permettre aux clients de consommer sur place.

L'espace se situe sur le domaine privé de la commune. Sa mise à disposition doit faire l'objet d'un contrat de location avec droit d'utilisation du domaine privé de la commune.

Monsieur le Maire présente le projet de contrat et demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur ses différentes dispositions et sur le montant du loyer à fixer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des 12 votants :

APPROUVE le projet de « contrat de location avec droit d'utilisation du domaine privé de la commune » joint à la délibération.

FIXE un loyer annuel révisable de 480 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat susmentionné.

10/ VOIE À MOBILITÉ DOUCE : PROPOSITION DE CHOIX POUR LA VARIANTE

La commission Voirie préconise le choix du tracé passant en bord de talus (ancienne voie communale) et reliant la RD 23 proche de l'école, sans éclairage, cette option s'avérant trop onéreuse.

Les membres du Conseil Municipal se prononcent pour la poursuite du projet selon ce tracé, à l'exception de M.DUPARC qui s'abstient.

La prochaine étape consiste à rencontrer les propriétaires concernés.

11/ BÂTIMENT PÉRISCOLAIRE : UTILISATION DE LA SALLE PAR LE CLUB DE KARATE

La Commission scolaire se prononce favorablement à l'utilisation de la salle du 1^{er} étage du bâtiment périscolaire par le club de karaté à partir de septembre prochain.

Les membres du Conseil Municipal suivent cet avis. Un règlement d'utilisation et une convention renouvelable chaque année devront être préalablement mis en place.

Les Commissions Scolaire et Bâtiments présenteront un projet à valider lors d'une prochaine séance de Conseil Municipal.

12/ TRANSFERT DE L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE « MISE EN PLACE ET ORGANISATION D'UN SERVICE COMPRENANT LA CRÉATION, L'ENTRETIEN ET L'EXPLOITATION DES INFRASTRUCTURES DE CHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES (IRVE) » AU SYANE (délibération)

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2224-37, permettant le transfert de la compétence « *IRVE : mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables* » aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à l'article L. 2224-31 du Code général des collectivités,

Vu la délibération du comité syndical du SYANE en date du 11 décembre 2014 approuvant la demande de financements mis en place par l'Etat dans l'appel à manifestation d'intérêt confié à l'ADEME,

Vu la délibération du comité syndical du SYANE en date du 10 février 2015 approuvant à l'unanimité de ses membres les nouveaux statuts conformément à l'article 10 des statuts du SYANE, et notamment l'article 3.3.3 habilitant le SYANE à mettre en place et organiser, pour ceux de ses membres qui lui ont confié cette compétence, un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables et l'article 4.3 des statuts portant sur les modalités du transfert de cette compétence,

Considérant que le SYANE engage un programme départemental de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, et ce à travers un maillage cohérent couvrant l'ensemble du territoire et que, à ce titre, le transfert de la compétence présente un intérêt pour la commune,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 4.3.1 des statuts du SYANE, le transfert de la compétence « *IRVE : mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables* » suppose l'adoption de délibérations concordantes de l'organe délibérant du membre concerné et du Syndicat ;

Considérant que pour inscrire une infrastructure de charge dans le programme de déploiement du SYANE et permettre à ce dernier d'obtenir les financements mis en place par l'Etat dans l'appel à manifestation d'intérêt confié à l'ADEME, il convient de confirmer l'engagement de la commune sur la gratuité du stationnement des véhicules électriques, dans les 2 ans à compter de la pose de la borne, sur tout emplacement de stationnement, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité, et qu'il convient également de confirmer l'engagement de la commune sur sa participation financière,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des 12 votants :

APPROUVE le transfert de la compétence « *IRVE : mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables* » au SYANE pour la mise en place d'un service, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge.

ADOpte les conditions administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence approuvées par le Bureau du SYANE en date du 12 mars 2015.

S'ENGAGE à accorder pendant 5 années à compter de la pose de la borne, la gratuité du stationnement aux utilisateurs de véhicules électriques sur tout emplacement de stationnement sis sur le territoire communal, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité.

S'ENGAGE à verser au SYANE les cotisations et participations financières au fonctionnement et à l'investissement dues en application de l'article 6 des statuts du SYANE.

S'ENGAGE à inscrire les dépenses correspondantes au budget municipal et donne mandat à Monsieur le Maire pour régler les sommes dues au SYANE.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de compétence IRVE.

13/ COMPTES-RENDUS SIVU ET COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

♦ SIAV :

- sentiers de randonnée : classement de 3 sentiers en sentiers d'intérêt départemental, avec prise en charge d'une partie des frais d'entretien par le Conseil Général.
- fusion des syndicats : conséquence de la loi « NOTRE » (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), les deux syndicats SIAV et SPCV vont fusionner. Une réunion des Maires des Communes concernées avec les syndicats et la Sous-préfète de Saint Julien en Genevois aura lieu le 21 avril à Vulbens.

♦ CCG Petite enfance : commission d'attribution des places en crèche :

Sur l'ensemble du canton : 211 places existantes ; 146 places à attribuer pour 2015 (compte tenu des enfants conservant leurs places entre 2014 et 2015) ; 323 dossiers de demande déposés.
Pour la commune : 4,9 places occupées. Pas de places disponibles ; 8 dossiers de demande déposés.
Un rendez-vous est fixé entre la mairie et le Vice Président de la CCG chargé de la petite enfance pour définir plus finement le concept des places et de leur coût.

♦ CCG Eau et assainissement :

Les subventions départementales et de l'Agence de l'Eau sont en baisse, le prix de l'assainissement des eaux usées par Genève est en hausse, du fait de la fluctuation des taux de change (+ 400 000 €).
Conséquence : les investissements prévus sur 2 ans seront étalés sur 3 ans ; l'assainissement du Hameau de Bellossy sera plutôt prévu en 2017.

♦ CCG : projet d'unité de méthanisation : une réunion de lancement d'une étude de potentiel organique sur le territoire aura lieu en Avril.

♦ CCG : permis de géothermie profonde : le permis de recherche posé par la société Géoforon pourrait être validé avec toutes les réserves qui s'imposent et avec un contrôle serré des Communautés de Communes concernées. Discussion en cours entre la société Géoforon / CCG / CC Annemasse / CC Arve et Salève sur une possibilité de création d'une structure porteuse de type SEM ou autre montage juridique.

♦ CCG : projet de mutualisation de services entre Communes ou entre Communes et Communauté de Communes : ateliers en cours ; prochaine réunion du comité de pilotage : 4 mai. Le schéma sera présenté pour validation aux différents Conseils Municipaux.

♦ CCG Économie : poursuite des réflexions sur le projet d'Ecopark à Cervonnex.

14/ DIVERS

♦ Fête des vergers traditionnels :

Cette fête sera organisée en 2015 par le SIAV (fin octobre).

M.ERNST propose qu'elle soit accueillie cette année par la Commune. Il faudrait pour cela mettre à disposition une salle pour le repas et que des volontaires (associations) organisent le repas (pour environ 200 personnes).
Prévision de fréquentation : un millier de visiteurs.

Les membres du Conseil Municipal sont favorables à l'organisation de cette fête sur Vers, en mettant à disposition des locaux communaux.

Un courrier sera adressé aux associations de la commune pour leur proposer d'organiser le repas (bénéfices réalisés sur le prix de vente).

♦ Repas des Aînés

Le repas aura lieu le dimanche 3 mai. Il sera préparé par Monsieur RISO du Fournil Sucré Salé.

Les Conseillers sont invités à participer à la mise en place de la salle le samedi 2 mai à 17h et à l'accueil des invités le dimanche dès 11h-11h15.

♦ Inauguration du bâtiment périscolaire

Le samedi 6 juin à 11 heures. L'ensemble de la population sera convié.

La séance est levée à 23h30.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ A VERS LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE LES
CONSEILLERS PRESENTS :

Le Maire,
Raymond VILLET



Joëlle LAVOREL

Les Adjoints,
Monique DUPARC

Eddy CLERC

Dominique ERNST

Les Conseillers,
Mathieu BRIZON

Jean-Pierre CHAUVET

Philippe DUPRAZ

Anne-Sophie EXCOFFIER

Xavier GROS
(absent)

Mélanie MEGEVAND

Geoffroy VERNE

Marie-Andrée VIRET